

2 octobre 2017

Procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2017 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon  
siège numéro 2 : M. Jean Collard  
siège numéro 3 : M. Roger Collard  
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas  
siège numéro 5 : M. Eric Laforge  
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Fafard.

Était absent : aucun

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

108-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Eric Laforge et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

109-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu unanimement que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 5 septembre et de l'assemblée d'ajournement du 18 septembre 2017 soient adoptés.

SITUATION FINANCIÈRE AU 22 septembre 2017

épargne courant	491 634.57
rachetable	0.00
épargne régulière	81 480.96
avantage entreprise	14.46
<b>TOTAL :</b>	<b>573 129.99</b>

CAISSE RECETTES AU 30 septembre 2017

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>120 227.10</b>
---------------------------	-------------------

2 octobre 2017

110-17

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 67 355.77\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	52 048.37\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>15 307.40\$</u>
	67 355.77\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

DÉPÔT D'UN RAPPORT TRIMESTRIEL

Selon l'article 176.4 du code municipal, Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière dépose un état estimé des revenus et dépenses couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2017.

DOSSIER LES CULTURES JB

Un rapport est soumis au conseil municipal sur une demande de transformation d'une exploitation de veaux de lait en porcherie au 768, 10<sup>e</sup> rang est par les Cultures JB.

Suite à la recommandation de notre aviseur légal, le conseil municipal appliquera le processus de consultation publique dans ce dossier.

2 octobre 2017

111-17

DEMANDE À LA CAISSE POUR UNE MARGE DE CRÉDIT  
OU UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA RÉALISATION  
DES TRAVAUX D'ASPHALTE DANS LES RANGS D'UPTON  
ET SAINT AUGUSTIN

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une marge de crédit ou un emprunt temporaire soit demandé à la Caisse de Seigneurie de Ramezay pour les travaux d'asphalte dans les rangs d'Upton et Saint Augustin. Monsieur le maire et Madame la directrice générale et trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

112-17

RÉSOLUTION ACCEPTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTE  
EXÉCUTÉS PAR EUROVIA DANS LES RANGS D'UPTON ET  
SAINT-AUGUSTIN

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte de payer les factures totales pour les travaux de couche d'usure exécutés dans le rang d'Upton sur une distance de 1300 mètres et dans le rang Saint-Augustin sur une distance de 600 mètres pour un total de 1795 tonnes métriques au montant de 164 883.85\$.

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

113-17

RECETTE D'ABRASIF

Une demande de soumission a été faite par la municipalité pour 400 tonnes d'abrasif pour 1 mélange de 30% de sel avec 70% de pierre concassée 5 mm.

Un prix à la tonne métrique est demandé incluant les droits municipaux, le mélange, le transport à notre site ainsi que les autres frais afférents. La TPS et la TVQ seront en sus. Le mélange d'abrasif doit être disposé en un monticule dans l'espace prévu à cette fin.

Les entrepreneurs suivants ont été invités à soumissionner :  
Germain Blanchard Ltée, Carrière d'Acton Vale, DPS transport  
et Transport Girard inc.

Deux soumissions sont reçues :

- Carrière d'Acton Vale : 52.97\$/tm plus taxes et il nous informe que la Carrière n'est pas en mesure de disposer la réserve en monticule dans l'espace prévu, que le mélange sera fait à la carrière et sera livré par un semi-remorque ;

- Germain Blanchard Ltée : 52.28\$/tm plus taxes.

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la soumission de Germain Blanchard Ltée pour la recette d'abrasif au montant de 52.28\$ la tonne métrique plus taxes pour le mélange d'abrasif, tel que décrit dans la demande de soumission.

Le coordonnateur des travaux publics ou une autre personne nommée à cet effet devra être présent lors de la livraison afin de vérifier le mélange et les quantités.

114-17

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'OUVERTURE  
DES CERTAINES COURS ET DU PASSAGE PIÉTIONNIER  
POUR LES DEUX PROCHAINES ANNÉES

Une soumission est reçue de Paysagement Benoit & Frères au montant de 1500\$ plus taxes pour l'ouverture et l'entretien de certaines cours et de 2000.00\$ plus taxes pour le déneigement et l'entretien des trottoirs pour les deux prochaines saisons. Le montant total incluant les taxes est de 4024.13.

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement d'accorder le contrat d'ouverture et d'entretien des cours et des trottoirs pour la prochaine saison à Paysagement Benoit & Frères.

Le soumissionnaire suivra les directives du coordonnateur des travaux publics et de la directrice générale et *devra posséder une police d'assurance en vigueur pour effectuer les travaux demandés dans la soumission.*

Le déglacage du passage piétonnier et des trottoirs sera fait au besoin et le matériel sera facturé à la municipalité. La possibilité d'utiliser le mélange d'abrasif de la municipalité sera évaluée.

2 octobre 2017

115-17

OFFRE DE SERVICE POUR LA MESURE DES BOUES AUX  
ÉTANGS D'ÉPURATION

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels pour la mesure des boues de nos étangs aérés de la compagnie Tekno.

L'option 2 est retenue pour l'échantillonnage et l'analyse de la siccité seulement au montant de 2400\$ plus taxes.

116-17

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR  
OPÉRATION NEZ ROUGE POUR L'ÉDITION 2017

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde un montant de 150\$ comme contribution financière à Opération Nez rouge pour l'édition 2017.

117-17

ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE  
FQM

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

**QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

**QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

118-17

#### SUBVENTION AUX LOISIRS

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accorde des subventions pour les cours suivis. Un montant de 50% du coût d'inscription des cours est accordé pour un maximum de 250\$ par enfant par année. Les enfants doivent être âgés entre 0 et 17 ans, étudiant et résidant dans notre municipalité.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale.

Les formulaires de demandes de subvention sont disponibles durant toute l'année au bureau municipal ou sur notre site internet. Ils doivent être retournés au bureau municipal avant 16 heures le 23 novembre 2017.

Les demandes reçues après la date limite seront traitées l'année suivante. Par contre, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.

119-17

#### TARIF D'ABONNEMENT DE CROQUET

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le tarif d'abonnement de croquet pour la saison 2017-2018 soit déterminé au montant de 80\$ par adulte pour un membre non-résident et de 75\$ par adulte pour un membre résident et de 20\$ par étudiant. Les accessoires pour le jeu ne sont pas aux frais de la municipalité.

2 octobre 2017

120-17

SERVICE JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2018 DU CABINET  
THERRIEN, COUTURE, AVOCATS

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton une offre de services professionnels pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture, avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2018.

121-17

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR ORGANISER UN  
ÉVÈNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE SUR LE LIVRE ÉCRIT  
PAR M. OLIVIER DUFAULT SUR WILL JAMES

Il est proposé par Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal participe financièrement à l'organisation d'un événement préparé par la bibliothèque municipale au coût approximatif de 300\$.

Cet événement est pour souligner l'écriture d'un livre sur Will James par M. Olivier Dufault.

122-17

DEMANDE DU CLUB MOTONEIGE ASAN INC.

Lecture de la demande du Club de Motoneige ASAN inc. en date du 30 septembre demandant que la municipalité installe la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a une traverse sur le chemin Ste-Hélène à 0.7 km à l'ouest du rang Brodeur.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le coordonnateur des travaux publics à voir à ce que l'installation de la signalisation nécessaire soit faite selon la demande.

2 octobre 2017

123-17

PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE  
LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer Saint-Nazaire-d'Acton municipalité alliée contre la violence conjugale.

124-17

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 POUR LE SERVICE  
RÉGIONAL D'INSPECTION EN BÂTIMENT

La MRC d'Acton nous fait parvenir les prévisions budgétaires pour le service régional d'inspection en bâtiments pour la prochaine année. Le conseil a jusqu'au 1 novembre pour donner son avis à la MRC d'Acton.

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 pour le service régional d'inspection en bâtiment avec la MRC d'Acton. Pour notre municipalité le montant annuel prévu se chiffre à 14 804.58\$ pour 2018 comparativement à 14 215.78\$ en 2017.



2 octobre 2017

125-17

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA  
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES  
MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des élus :

QUE le conseil municipal adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018, tel que soumis.

RAPPORTS

Congrès de la Fédération québécoise des municipalités :  
André Fafard et Pierre Laflamme.

VARIA

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre du Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ayant pour objet l'aide financière – aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour 2017-2018 ;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « Accompagner les PME et les écoles, une priorité pour la Régie ! » ;
- communiqué de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) concernant le lancement du Programme municipal de formation continue UMQ-UQTR ;
- lettre de remerciement de Vélo Québec suite à l'événement cycliste le Vélotur SP Croix Bleue Médavie du 26 et 27 août dernier ;
- courriel des Affaires municipales et Occupation du territoire Québec (MAMOT) ayant pour objet les placements réalisés par les municipalités et par les régies intermunicipales ;
- lettre de remerciement de Vélo Québec suite à l'événement « La Petite Aventure Desjardins 2017 » ;
- courriel de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot concernant le projet de règlement #503-17 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ;
- avis public dépôt du rôle 2018 ;

- communiqué de l'UMQ ayant pour objet les élections municipales ;
- attestations de participation à l'organisation d'une élection municipale ;
- courriel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ayant pour objet le règlement sur les hydrocarbures – des normes publiées sans avertissement qui font fi des réalités municipales ;
- compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier 416027 ;
- lettre de la CPTAQ ayant pour objet la déclaration d'exercice d'un droit dans le dossier 417236 ;
- procès-verbal de la MRC d'Acton de la séance ordinaire du 9 août 2017 ;
- lettre de Sonic concernant les nouvelles consignes pour l'émission des prochains paiements ;
- lettre de l'Association pulmonaire du Québec ayant pour objet « Prenez part à la 2<sup>e</sup> Campagne municipalités contre le radon » ;
- catalogue formation 2017-2018 de la FQM ;
- lettre du Centre Intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre Québec ayant pour objet les préoccupations en lien avec la menace posée par le fentanyl.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

Aucune question.

126-17

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 heures 50.

---

André Fafard  
Maire

---

Guylaine Bourgoïn, GMA  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière